



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

**DOCUMENT D'ORIENTATION
POUR UNE RÉFORME
DES CLASSES SUPÉRIEURES
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET
SECONDAIRE TECHNIQUE**

Mars 2010

Table des matières

Préambule	4
Une démarche participative et une gestion de projet	6
Planning des étapes de la réforme des classes supérieures	7
Structure du document d'orientation	7
Communication	8
Partie I) La réforme des classes supérieures dans le cadre du système éducatif	9
1. L'école fondamentale, les classes inférieures de l'enseignement post-primaire et la formation professionnelle : des changements conséquents et durables	9
2. Historique des réformes depuis les années 60	12
3. Chiffres et statistiques	15
Partie II) Atouts et déficits du système actuel : synthèse et analyse des avis	17
1. Démarche	17
2. Synthèse	18
3. Perspectives	21
Partie III) Les points clés de la réforme : les compétences transversales	22
1. Préparation au métier d'étudiant et à la vie professionnelle	22
Illustration de la mise en oeuvre des compétences transversales : le travail d'envergure individuel	24
2. Culture générale	26
Les points clés de la réforme : l'organisation	28
1. Parcours de spécialisation	28
2. Langues	34
3. Mathématiques	36
4. Le nouvel examen de fin d'études	38

Le présent document a été élaboré par un groupe de travail sous la direction de Madame Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Composition du groupe de travail :

Caroline Lentz, Jos Bertemes,
Myriam Bamberg, Marc Barthelemy, Robert Bohnert, Jeannot Hansen, Michel Lanners, Jos Salentiny,
Rolf Tarrach, Henri Trauffler, Gérard Zens.

L'évolution accélérée et la complexité croissante du monde actuel, de nouvelles conditions d'accès aux études supérieures, un marché du travail soumis aux fluctuations économiques et sociales ont considérablement changé les attentes face à nos bacheliers.

Voilà pourquoi le programme gouvernemental de la période de législature 2009-2014 prévoit de réorganiser les classes supérieures de l'enseignement post-primaire, dans le respect de leur double ambition: préparer les jeunes aux études supérieures et à la vie professionnelle, et leur transmettre une large culture générale.

En effet, chaque société doit se demander régulièrement si sa conception de la culture générale correspond encore aux principes qui l'ont fondée. Elle doit décider quel est l'héritage culturel, philosophique et scientifique qu'il s'agit de transmettre à la génération suivante. Elle doit également s'interroger sur les connaissances et compétences nouvelles dont auront besoin demain les jeunes pour débattre en citoyens éclairés des enjeux de société et pour assumer en connaissance de cause leurs responsabilités.

La dernière révision en profondeur des matières de culture générale a eu lieu à la fin des années 60. Aujourd'hui nous devons préciser les contenus qui devraient être adaptés et ceux qui, en raison de leur universalité et de leur pérennité, devraient être maintenus et établir – pour reprendre la terminologie allemande – un nouveau « Maturitätskatalog ».

Au cours des dernières décennies, notre manière de penser est devenue moins eurocentrée, les grands dogmes se sont effondrés, les exigences du développement durable nous interpellent, Internet met à disposition des quantités inimaginables d'information difficilement vérifiables, des phénomènes d'addiction mentale et physique se répandent; le développement transdisciplinaire de la pensée scientifique, de la pensée philosophique, sociologique et littéraire s'avère de plus en plus être un moyen indispensable pour se prémunir des erreurs et des illusions.

Voilà quelques exemples des réflexions à mener pour mettre à jour un enseignement qui contribuera à garantir à nos jeunes le maintien de leur liberté de penser et la faculté d'imaginer leur avenir.

Nous constatons que les universités exigent de plus en plus des étudiants qu'elles recrutent un spectre de compétences sensiblement plus large que celui offert actuellement à nos bacheliers. Il s'agit d'en tenir compte dans la définition des matières à enseigner pour garantir que l'enseignement dans les classes supérieures continue à préparer aux études dans le monde universitaire de langue française, allemande et anglaise.

Cette exigence ne vaut pas uniquement pour les futurs étudiants; une vaste culture générale et l'ouverture d'esprit correspondante sont tout aussi indispensables à l'élève qui quitte le lycée et entre dans la vie professionnelle. Ce cas de figure est plus fréquent pour les détenteurs de l'examen de fin d'études secondaires techniques, puisque la formation du régime technique poursuit la double finalité de l'orientation vers une profession et de l'accès aux études supérieures, double finalité qui n'est pas remise en question.

L'obsolescence des savoirs et le développement technologique ont des répercussions importantes sur les processus de travail et les besoins en qualifications professionnelles. L'école doit développer chez le jeune adulte les compétences de base qui lui permettront d'approfondir en continu ses propres connaissances et de s'adapter aux développements futurs. En effet, la formation initiale dispensée à l'école ne constitue que le point de départ d'un apprentissage qui doit se poursuivre tout au long de la vie.

Les curricula des classes supérieures s'orienteront selon des programmes exigeants; l'approche par compétences tant à l'école fondamentale qu'aux classes inférieures aura préparé les élèves à maîtriser des

matières complexes. Il faudra documenter dans les diplômes et les suppléments aux diplômes les matières traitées et les compétences acquises, étant donné que les universités étrangères, à défaut de soumettre nos étudiants à des concours d'entrée, exigeront des descriptifs plus détaillés de leurs compétences que le seul nombre d'heures de cours suivis par discipline.

Veiller à ce que les élèves continuent à développer des compétences dans le cadre d'un travail transdisciplinaire complexe portant sur un sujet qui les intéresse au cours de leur apprentissage dans les classes supérieures, ne vise pas seulement à établir la cohérence dans l'ensemble de notre système éducatif. Cette approche permet de s'assurer que les élèves qui s'apprêtent à devenir des étudiants ont compris les matières qu'on leur a enseignées. Ce faisant – à l'heure où l'intérêt d'un grand nombre d'entre eux est plus centré sur les notes que sur les acquis – elle peut créer les conditions d'un élan vers une attitude plus positive à l'égard des études, de l'acquisition de savoirs et de compétences. C'est dire aussi qu'il faudra travailler autrement et plus.

Finalement, l'école luxembourgeoise doit apporter des réponses à une situation démographique en pleine mutation et à ses répercussions sur la composition du public scolaire de plus en plus hétérogène. La mixité sociale et culturelle marque le paysage scolaire luxembourgeois et, avec désormais 60% d'enfants allophones fréquentant le 1^{er} cycle de l'école fondamentale, elle est devenue partie intégrante de notre système scolaire ; elle en constitue la richesse, mais elle pose également le défi de qualifier au plus haut niveau des élèves issus de familles d'origines linguistique, culturelle et sociale de plus en plus diversifiées. Se pose donc aussi la question du poids des langues : de quelles compétences langagières, à quel niveau et dans combien de langues, doit disposer un futur étudiant ? Ces compétences devront-elles être identiques pour tous, quel que soit le domaine dans lequel chacun voudra travailler un jour ?

Autant de questions sur lesquelles tous les acteurs sont appelés à réfléchir et à se prononcer afin de décider quelle éducation la société souhaite donner à ses jeunes, conformément à la mission de l'école publique luxembourgeoise : socialiser, instruire et qualifier. L'école doit poser les jalons dès à présent pour répondre aux défis que posera la société de demain.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET UNE GESTION DE PROJET

Le processus de réforme adopté par le ministère repose sur les principes d'une démarche participative et de la gestion de projet :

- nommer des responsables du projet :
 - un chef de projet ;
 - un comité de pilotage ;
- déterminer un calendrier fixant les différents étapes et livrables ;
- informer, consulter et impliquer le plus d'acteurs possibles.

Le ministère aborde la préparation de la réforme des classes supérieures en 4 étapes successives.

L'information et la sensibilisation

Pour informer enseignants et parents sur les défis de la préparation des élèves aux études universitaires, le ministère a organisé un cycle de conférences publiques.

En septembre et en octobre 2009, deux experts étrangers, le Prof. Dr. Olaf Köller de la Humboldt-Universität Berlin et le Dr. Christoph Wittmer, recteur de la Kantonsschule Enge Zürich, ont chacun présenté les expériences de leurs pays, engagés dans une réforme similaire.

En janvier 2010, le Prof. Dr. Rolf Tarrach, recteur de l'Université de Luxembourg, a présenté une analyse des capacités indispensables à la réussite des études supérieures.

La consultation des partenaires

Sur le modèle du Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues, une large procédure de consultation a commencé à l'automne 2009. Les collègues des directeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ont exprimé leurs avis respectifs et formulé des propositions quant à une réorganisation des classes supérieures. Ces avis donnent une vue nuancée des atouts et défis spécifiques aux deux ordres d'enseignement. Entre mi-novembre et début décembre, la ministre a rencontré, lors de 5 réunions régionales, plus de 250 enseignants délégués par leurs établissements. Ces concertations ont permis d'analyser ensemble les forces et les faiblesses du système actuel et d'identifier les attentes des acteurs.

En novembre, les responsables du projet ont également discuté avec les associations d'étudiants. Leurs points de vue sur l'efficacité avec laquelle l'école luxembourgeoise les a préparés aux études supérieures alimenteront les réflexions autour des compétences à développer chez les futurs bacheliers.

La définition des orientations prioritaires

Le présent document d'orientation, rédigé à la lumière de ces concertations, comporte une analyse de l'existant et expose les objectifs et les défis de la réforme.

Les groupes de travail

Les travaux de préparation proprement dits se concrétiseront dès 2010-2011 avec la mise en place de groupes de travail. Ceux-ci se consacreront aux différents champs d'action retenus dans le document d'orientation. Le travail de préparation pour la mise en œuvre de la réforme sera regroupé selon les trois axes suivants :

- les aspects formels de la réforme (cadre législatif, cadre organisationnel, les besoins en personnel ...) ;
- les contenus (compétences, programmes, cohérence disciplinaire...) ;
- la méthodologie (approches transdisciplinaires, etc.).

Le dépôt du projet de loi est prévu pour début 2012. La mise en œuvre de la réforme dans les premières classes pourra débuter en septembre 2013. Afin de garantir la cohérence et la progression des apprentissages, elle s'inscrira dans la continuité de la réorganisation des classes inférieures.

PLANNING DES ÉTAPES DE LA RÉFORME DES CLASSES SUPÉRIEURES

	<i>Démarche</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Livrable</i>
Analyse et diagnostic	Information /Consultation	Oct-nov 2009	Conférences / réunions
	Analyse et constats	Déc 2009 - Jan 2010	Document de synthèse
	Proposition	Mars 2010	Document de synthèse
	Discussion	Mars - Avril 2010	réunions
Décision	Elaboration d'un projet de réforme	Mai 2010	Document de référence
Mise en oeuvre	Au niveau des contenus	Juin 2012	Socles et programmes
	Au niveau des méthodes	Juin 2012	
	Au niveau de l'organisation		Grille horaires / organisation scolaire / format du bac
	Au niveau législatif	2012-2013	Dépôt du projet de loi janvier 2012
	Au niveau des établissements scolaires	2012-2013	Préparatifs dans les établissements

STRUCTURE DU DOCUMENT D'ORIENTATION

Le présent document constitue un moment charnière dans le processus de réforme dans la mesure où il fait le point sur les réflexions, avis et suggestions exprimés par les différents acteurs, fixe les points clés et objectifs, et propose de nouvelles orientations pour les classes supérieures. Il prépare ainsi l'étape suivante : la discussion autour des objectifs et la mise en œuvre de la réforme.

PARTIE I

La première partie précise le contexte dans lequel s'inscrit le projet de réforme des classes supérieures en donnant un aperçu des réformes et nouvelles orientations à l'enseignement fondamental et dans les classes inférieures de l'enseignement post-primaire.

Un historique des réformes de l'enseignement secondaire et secondaire technique fournit un aperçu sur l'évolution des classes supérieures depuis les années 1960-1970.

Des données statistiques sur la population estudiantine permettent enfin de tirer des conclusions quant au devenir de nos jeunes après avoir obtenu un diplôme de fin d'études. Elles constituent un indicateur concernant les atouts et défis de notre système.

PARTIE II

La deuxième partie du document est consacrée à une synthèse des consultations des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, des enseignants des différents établissements et d'associations d'étudiants.

Après lecture des avis sur les atouts et les déficits de notre système, de grands thèmes ont été identifiés. Une analyse de ces thèmes a permis de dégager 6 points clés pour une réforme des classes supérieures.

PARTIE III

La dernière partie fixe des objectifs et des modalités de mise en œuvre autour des six points clés.

COMMUNICATION

Une **deuxième consultation** des acteurs engagés dans la réforme suivra la publication de ce document. Les réflexions, avis et suggestions qui découleront de ces discussions permettront aux décideurs politiques de recadrer les points clés. La version finale du document servira de cadre de référence pour l'élaboration du projet de réforme.

Les avis rédigés par les délégations d'enseignants des différents établissements ainsi que des documents de réflexion sur le projet de réforme et les comptes rendus des conférences ont été publiés sur le site du ministère.

http://www.men.public.lu/priorites/reforme_classes_superieures/090723_bibliotheque/prises_position_lycees/index.html

PARTIE I) LA REFORME DES CLASSES SUPERIEURES DANS LE CADRE DU SYSTEME EDUCATIF

1. L'ÉCOLE FONDAMENTALE, LES CLASSES INFÉRIEURES DE L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE : DES CHANGEMENTS CONSÉQUENTS ET DURABLES

Le système scolaire luxembourgeois a vécu de profondes modifications ces dernières années afin de répondre au mieux aux besoins et attentes du public d'aujourd'hui, d'élever le niveau de qualification des élèves et de tenir compte des évolutions et recherches en matière d'éducation.

Ainsi, la loi de 1912 portant organisation de l'école primaire a été remplacée par la loi du 6 février 2009 régissant l'organisation de l'école fondamentale. Cette réforme porte autant sur l'organisation scolaire que sur l'enseignement lui-même.

Si les classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique n'ont pas connu de réforme au niveau structurel, des changements quant à la didactique et à la pédagogie ont été amorcés depuis la mise en œuvre de l'approche par compétences dans certaines matières. Il ne s'agit plus d'assimiler uniquement des savoirs, mais d'être en mesure de les utiliser à bon escient dans des situations complexes et variées. Le savoir en tant que tel ne suffit plus, mais il est et demeure à la base de l'apprentissage.

Quant à la loi portant réforme de la formation professionnelle du 19 décembre 2008, elle révisé en profondeur le système de la formation professionnelle avec l'objectif d'augmenter le taux de qualification et le niveau de compétences des jeunes en formation professionnelle, de renforcer les liens entre formation en milieu scolaire et formation en milieu professionnel et de créer un système cohérent d'apprentissage tout au long de la vie.

1.1. LA RÉFORME DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE

La nouvelle loi sur l'école primaire, désormais appelée école fondamentale, est entrée en vigueur à la rentrée 2009-2010. Les changements entraînés par cette réforme concernent principalement l'organisation scolaire, la pédagogie, l'évaluation et le travail des enseignants.

Concernant l'**organisation scolaire**, des cycles d'apprentissages, au nombre de quatre et d'une durée moyenne de 2 années, remplacent les années d'études. Les enfants disposent ainsi de deux années pour atteindre les objectifs fixés par des socles de compétences se rapportant à la fin de chaque cycle.

L'introduction de l'**approche par compétences** entraîne une réorganisation des pratiques et de l'**évaluation** :

- des socles de compétences sont définis pour toutes les matières qui sont inscrites dans le plan d'études. L'enseignant crée des situations d'apprentissage qui aident l'élève à développer ses compétences et à atteindre, si possible, le niveau socle ;
- les bulletins traditionnels sont remplacés par des bilans intermédiaires ; ils ne comportent pas de notes mais indiquent, pour chaque compétence visée par le socle, la progression individuelle de l'élève au cours des trimestres du cycle ;

- à la fin du cycle, l'équipe pédagogique établit un bilan qui résume les compétences que l'élève a développées dans chaque matière et chaque domaine. Il certifie aussi que l'élève a développé les compétences lui permettant de passer au cycle suivant ;
- les enseignants constituent pour chaque élève un dossier dans lequel ils recueillent, ensemble avec l'élève, des productions représentatives des apprentissages. Lors de l'entretien avec les parents, ils peuvent appuyer leurs explications sur ces productions.

Dans ce contexte, **le travail de l'enseignant** change :

- sa mission sera d'amener tous les élèves à développer au moins les compétences du socle, tout en veillant à amener le plus grand nombre à atteindre un niveau plus avancé ;
- les enseignants en charge des mêmes classes d'un cycle travaillent en équipe : au sein de l'équipe, les concertations régulières, l'expérience et les efforts de chacun renforcent l'action commune et permettent des regards croisés sur les élèves.

Sur le site internet du ministère, des informations concernant la réforme de l'école fondamentale sont disponibles : http://www.men.public.lu/priorites/ens_fondamental/index.html

1.2. LA RÉORGANISATION DES CLASSES INFÉRIEURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

Un des changements majeurs des dernières années dans les classes inférieures des deux ordres d'enseignement a été l'introduction et la mise en œuvre de l'approche par compétences. Le programme gouvernemental pour la période de législature 2009-2014 prévoit la poursuite de la réorganisation des classes inférieures.

L'année scolaire 2009-2010 se caractérise ainsi par la consolidation de cette approche qui sera généralisée dans toutes les branches des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les 13 lycées-pilotes¹ qui avaient initié l'approche par compétences dans les classes de 7e en 2007-2008, entrent désormais dans leur 3e année avec les classes de 5e et de 9e. Tous les autres établissements entament leur deuxième année.

Dans une perspective de continuité avec l'école fondamentale, l'enseignement des classes inférieures vise ainsi à la consolidation et l'approfondissement des compétences acquises précédemment, tout en élargissant le spectre.

La finalité de l'approche par compétences étant de développer les compétences définies dans chacun des domaines identifiés dans les différentes matières, l'évaluation doit rendre compte des acquis et de la progression dans ces domaines.

Au bulletin traditionnel des notes s'ajoute ainsi un complément au bulletin qui fournit des informations plus détaillées et nuancées sur les acquis et la progression de l'élève. Une évaluation identifiant plus précisément

¹ Lycée classique Echternach, Lycée Aline Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée Josy Barthel à Mamer, Lycée technique des Arts et Métiers, Lycée technique à Ettelbrück, Lycée technique agricole, Nordstadlycée, Lycée technique Joseph Bech, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Lallange, Lycée technique Nic Biever

les forces et faiblesses des élèves permet d'établir pour chacun un profil qui doit améliorer les procédures d'orientation.

Un document cadre destiné à la réorganisation des classes inférieures offre une vue plus détaillée sur les changements entamés.

Sur le site internet du ministère, des informations plus détaillées sur la mise en oeuvre de l'approche par compétences dans les classes sont disponibles.

http://www.men.public.lu/priorites/competences/070920_competences_postprimaire/index.html

1.3. LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi de 2008 réorganise le régime professionnel et le régime de la formation de technicien. Elle porte sur un total de 118 formations, qui mènent :

- 1) dans le régime de la formation professionnelle
 - au certificat de capacité professionnelle (CCP) : c'est une formation professionnelle qui vise à faire acquérir aux jeunes les compétences indispensables pour une première insertion dans la vie professionnelle ;
 - au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) qui remplace l'actuel CATP ;
- 2) dans le régime de la formation de technicien
 - au diplôme de technicien.

Les principales caractéristiques de ces nouvelles formations sont l'apprentissage par compétences et l'organisation modulaire. Pour chaque formation est défini l'ensemble des compétences que l'apprenant doit posséder en fin de formation. Ces compétences sont structurées en unités capitalisables qui, à leur tour, sont divisées en modules. Un module réussi reste acquis. L'élève qui a échoué dans un nombre limité de modules peut les rattraper en cours de formation.

L'apprenant doit réaliser un projet intégré intermédiaire en cours de formation et un projet intégré final en fin de formation, pour montrer qu'il n'a pas seulement acquis des compétences éparses, mais qu'il est capable de résoudre un problème complexe en mobilisant tout ce qu'il a appris.

Des informations complémentaires, ainsi que le calendrier de la mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle sont disponibles sur le site du ministère.

http://www.men.public.lu/priorites/formation_professionnelle/index.html

2. HISTORIQUE DES RÉFORMES DEPUIS LES ANNÉES 60

Penser une réforme des classes supérieures amène à situer ce projet dans un contexte et à l'éclairer de différentes façons. Il s'agit d'un côté d'analyser l'existant, d'en dégager les atouts et les défis. Mais il est indispensable d'un autre côté de comprendre l'existant comme un aboutissement de réflexions et décisions politiques et sociétales reflétant les réalités et préoccupations d'une époque donnée. C'est grâce à cette double perspective que l'existant n'apparaît plus comme une donnée immuable, mais comme un ensemble d'innovations devenues des traditions et pratiques courantes.

L'historique des réformes à l'enseignement secondaire et à l'enseignement secondaire technique n'est pas le même. La division actuelle en deux ordres d'enseignement remonte à 1979, époque à laquelle a été créé le lycée "classique" et le lycée "technique". Si la terminologie a évolué entre-temps, la distinction entre un enseignement secondaire préparant "sur la base d'une formation générale approfondie, essentiellement aux études supérieures de niveau universitaire" (article 44 de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire) et un enseignement secondaire technique préparant "en collaboration avec le monde économique et social, à la vie professionnelle en assurant aux élèves une formation générale, sociale, technique et professionnelle" et permettant aussi "d'accéder à l'enseignement supérieur" (article 1er de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue) est demeurée une réalité de notre paysage scolaire. Aussi convient-il de dresser l'historique des deux ordres d'enseignement séparément.

2.1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (ES)

Les bases légales et réglementaires

La réforme de mai 1968 a posé les fondements de notre système actuel avec la création des sections A (littéraire), B (mathématiques), C (sciences) et D (économie) à partir de la classe de 4e. Les sections E (éducation artistique) et F (éducation musicale) ont été créées plus tard.

Ce système a permis de préparer et de spécialiser les élèves de façon approfondie et poussée à la formation universitaire de leur choix à partir d'un cadre culturel élargi. C'est aussi à ce moment que l'enseignement secondaire est devenu un enseignement mixte.

L'impossibilité pour les élèves de changer de section si leur choix initial s'avérait erroné s'est soldée pour un certain nombre d'entre eux par un échec qui aurait pu être évité si les structures avaient été plus flexibles.

La loi du 22 juin 1989 portant modification de la loi modifiée du 10 mai 1968 a ainsi donné lieu à une restructuration de l'enseignement secondaire avec une subdivision de la division supérieure en deux cycles:

- un cycle polyvalent (4e – 3e);
- un cycle de spécialisation (2e – 1re).

Cette nouvelle structure devait garantir une meilleure formation générale et empêcher une spécialisation aux choix précoces souvent aléatoires et irréversibles.

Or, afin de faciliter le choix de la spécialisation à la fin de la classe de 3e et d'offrir aux élèves la possibilité d'une première orientation en fonction de leurs goûts et intérêts, la loi du 22 juin 1989 prévoyait au cycle polyvalent les mesures suivantes :

- la subdivision en une orientation littéraire et une orientation scientifique se distinguant essentiellement par des cours de mathématiques différents ;
- la possibilité de choisir une quatrième langue vivante ;
- des options de préspecialisation.

Les passerelles entre les deux orientations étaient plus aisées que ne l'étaient celles entre les sections dans le système découlant de la loi de 1968.

Cette première subdivision s'est poursuivie au cycle supérieur avec les spécialisations suivantes :

- orientation littéraire
 - A1 : langues
 - A2 : sciences humaines et sociales
 - E : arts plastiques
 - F : musique
- orientation scientifique
 - mathématiques – sciences physiques
 - mathématiques – sciences naturelles
 - mathématiques – sciences économiques

Avec la loi du 12 juillet 2002 le cycle de spécialisation est passé à 3 années et les sections A1 et A2 ont été remplacées par les sections A et G.

2. 2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE (EST)

Les bases légales et réglementaires

C'est en 1965 qu'est créé un nouvel ordre d'études, dénommé « moyen », conçu comme un enseignement post-primaire allégé et écourté par rapport au secondaire.

La durée des études moyennes est fixée à cinq ans ; ces études ne qualifient pas aux études supérieures, mais doivent préparer à l'entrée directe dans une activité professionnelle.

La création des collèges d'enseignement moyen entraîne la fermeture des anciennes écoles primaires supérieures.

L'enseignement moyen sera absorbé dans l'enseignement secondaire technique en 1979.

La loi du 21 mai 1979 crée le lycée technique et organise l'enseignement en trois cycles, à savoir un cycle d'observation et d'orientation de trois ans, un cycle moyen de deux ans, subdivisé en un régime technique à plein temps et un régime professionnel concomitant et un cycle supérieur de deux ans qui confère une formation professionnelle approfondie et prépare à des études supérieures techniques.

La loi du 4 septembre 1990 modifie la loi de 1979 et notamment l'organisation du cycle moyen. Pour le régime professionnel, le cycle moyen mène à la certification de capacité professionnelle et donne accès au monde du travail. Sa durée reste fixée à trois ans.

En revanche pour ce qui est du régime de technicien et du régime technique, le cycle moyen prépare au cycle supérieur ; la durée du cycle moyen est réduite à deux ans.

Reste à souligner que l'examen de fin d'études secondaires techniques, délivré aux élèves issus du régime technique, leur donne l'accès aux études supérieures, et non plus seulement aux études supérieures techniques.

La loi du 19 décembre 2008 a réorganisé le régime professionnel et le régime du technicien, mais a laissé inchangées les dispositions concernant le régime technique.

3. CHIFFRES ET STATISTIQUES

3.1. LA PROPORTION DES ÉLÈVES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE QUI ENTAMENT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

D'après les données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 71% des diplômés de l'enseignement secondaire et secondaire technique entament des études supérieures. L'enseignement secondaire préparant surtout aux études supérieures, ce taux y est plus élevé : 87% . Dans le régime technique de l'enseignement secondaire, dont la finalité est double (accès à la vie professionnelle et aux études supérieures), ce taux se situe à 60%, alors que pour le régime du technicien, dont la finalité est principalement l'accès à la vie active, il se situe à 43%.

3.2. LE LIEU DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

La plupart des étudiants se dirigent vers le Luxembourg ou vers les pays limitrophes pour faire leurs études. En effet, environ 25% des étudiants font leurs études au Luxembourg, 25% en Belgique, 20% en Allemagne, 15% en France. D'autres pays ne jouent qu'un rôle secondaire : Autriche 4%, Royaume-Uni 3%, Suisse 3%. On trouve également quelques étudiants luxembourgeois au Portugal, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis, en Espagne et en Italie (au total 5%).

3.3. DOMAINE DE FORMATION SUPÉRIEURE EN FONCTION DE L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET DU RÉGIME D'ENSEIGNEMENT

La répartition des étudiants sur les différents domaines de formation est basée sur un échantillon qui ne permet de fournir qu'une indication.

Domaine de formation	enseignement secondaire	régime technique	formation du technicien
Arts	6%	11%	1%
Droit	8%	1%	5%
Langues	9%	2%	4%
Mathématiques/informatique	5%	17%	8%
Sciences de l'ingénierat	7%	22%	11%
Sciences économiques	11%	27%	23%
Sciences médicales	12%	2%	7%
Sciences humaines et sociales	31%	9%	32%
Sciences naturelles	8%	4%	5%
Sports	2%	0%	1%
Inconnu	2%	3%	1%

Les sciences humaines et sociales qui comptent le nombre le plus élevé de diplômés de l'enseignement secondaire regroupent les matières suivantes : "pédagogie", "psychologie", "communication", "histoire", "géographie humaine" et "philosophie".

3.4. EVOLUTION DES ÉTUDES

Les données quantitatives du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne permettent pas d'établir une évaluation qualitative précise des cursus universitaires. Néanmoins, on peut constater qu'un tiers environ des étudiants – tous ordres, régimes et sections confondus – abandonne les études après la première ou la deuxième année, un autre tiers change d'orientation concernant ses études supérieures après une ou deux années, l'autre tiers continue les études dans la même voie de formation jusqu'à l'obtention du diplôme visé.

1. DÉMARCHE

Les avis des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, des enseignants des différents établissements ainsi que des associations d'étudiants interrogés dans le cadre du projet de réforme, portent sur les trois grands axes abordés au moment des consultations :

- les atouts du système actuel ;
- les déficits du système actuel ;
- les propositions pour une réforme.

A partir des prises de positions des acteurs interrogés, 9 thèmes prioritaires et récurrents ont été dégagés et ont servi de grille de lecture :

- la spécialisation ;
- le multilinguisme ;
- la culture générale ;
- les programmes / les matières / les contenus / la méthodologie ;
- la méthodologie / l'autonomie / l'attitude de l'élève ;
- l'examen national et la préparation à l'examen ;
- l'orientation et les passerelles ;
- le fonctionnement et l'organisation scolaire ;
- la préparation aux études supérieures et au monde professionnel.

À la vue de ces lectures, 6 points clés ont été retenus autour desquels des objectifs et des mesures sont dégagés et constituent les repères pour une réforme des classes supérieures :

- la préparation au métier d'étudiant et à la vie professionnelle ;
- la culture générale ;
- la spécialisation ;
- l'enseignement des et en langues ;
- les mathématiques et les sciences ;
- l'examen de fin d'études.

2. SYNTHÈSE

Les prises de positions sur les atouts et déficits du système actuel ont été synthétisées en fonction des 9 thèmes prioritaires et récurrents.

Si la majorité des aspects mentionnés ci-dessous sont communs aux prises de position des deux ordres d'enseignement, un certain nombre d'entre eux concernent ou bien l'ES ou bien l'EST.

À noter que certains thèmes ont été identifiés à la fois comme des atouts et des déficits, ou du moins des problèmes.

1. SPÉCIALISATION

ATOUS

- Organisation (ES)
 - 4e : année de consolidation
 - 3e : spécialisation
- Approfondissement des matières
- Niveau de qualification élevé pour études (EST : études spécialisées) et accès à la vie professionnelle (EST)

DÉFICITS

- Organisation (EST)
 - 10e : immaturité des élèves
- Déséquilibre entre les sections (trop ou pas assez spécialisées)
- Rigidité du système (matières imposées, cloisonnement...)
- Spécialisation trop poussée
- ES : trop de sections
- EST : pas assez de sections (manque d'une formation générale)

2. MULTILINGUISME

ATOUS

- Multilinguisme (3 langues) = bonne base pour :
 - études supérieures
 - monde professionnel
 - ouverture aux autres / citoyenneté
- Enseignement des langues vise un niveau élevé
- Principe des langues véhiculaires
- Choix parmi 3 langues (pour certaines sections à l'EST)
- Maîtrise de l'anglais et du français

DÉFICITS

- Multilinguisme
 - échecs
 - risque de « clivage social »
- Langues véhiculaires dans les disciplines non linguistiques (surtout le français) : problèmes de compréhension

3. CULTURE GÉNÉRALE

ATOUS

- Approche généraliste et humaniste (ES)
- « Image de marque » de l'ES

DÉFICITS

- Lacunes en fonction des sections (ES) concernant :
 - ou bien la culture scientifique
 - ou bien la culture générale
- Manque d'une approche (section) plus généraliste et humaniste (EST)

4. PROGRAMMES/MATIÈRES/CONTENUS

ATOUS

- Forte transmission des savoirs
- Diversité des contenus
- Intégration des outils informatiques (EST)
- Approche par compétences dans certaines matières (EST)
- Enseignement approfondi des branches professionnelles (EST)

DÉFICITS

- Acquisition des savoirs en baisse à cause d'une diversification des contenus et des approches
- Reproduction des connaissances apprises
- Bagage théorique trop important
- Surcharge des programmes : impossible de réviser « à bon escient »
- Cloisonnement entre les matières (sens des apprentissages? / transfert entre les matières?)

5. MÉTHODOLOGIE / AUTONOMIE / ATTITUDE DE L'ÉLÈVE

ATOUS

- Apprentissage de compétences méthodologiques (« project management... ») (EST)
- Développement des capacités de mémorisation (ES)

DÉFICITS

- Manque de préparation aux compétences méthodologiques, au travail autonome et au travail en équipe
- Manque d'un apprentissage de compétences sociales
- « Culture du moindre effort » (cf. critères de promotion)

6. EXAMEN NATIONAL / PRÉPARATION À L'EXAMEN

ATOUS

- Planification du travail et gestion d'un volume de travail important en temps donné
- Prise en compte de l'année : valorisation du travail fait en cours d'année
- Epreuves certificatives en temps limité pendant l'année
- Transparence et équité de l'examen
- Niveau de l'examen adapté aux exigences universitaires

DÉFICITS

- Préparation insuffisante à la situation d'examen (volume du travail à réviser)
- Rigidité de l'examen :
 - nombre de matières à l'examen trop élevé
 - d'autres compétences des élèves ne sont pas valorisées
- Notation sévère

7. ORIENTATION / PASSERELLES ENTRE ORDRES D'ENSEIGNEMENT

ATOUS

- Cf. spécialisation

DÉFICITS

- Choix de la spécialisation souvent négatif, par élimination
- Avis du conseil de classe pas assez contraignant
- Critères d'admissibilité pour certaines sections seulement (ES)
- Exigences en 10^e en décalage avec exigences en 9^e
- Incohérences entre l'ES et l'EST et rigidité des sections :
 - choix de la spécialisation : 4^e / 9^e
 - risque de perte de temps si réorientation à l'EST (il faut reprendre en 10^e)

8. FONCTIONNEMENT / ORGANISATION SCOLAIRE

ATOUS

- Structure claire et transparente (ES)
- Hétérogénéité des voies pédagogiques (EST) : enseignants réceptifs aux besoins des élèves
- Hétérogénéité du milieu social des élèves (EST) : développement des compétences sociales

DÉFICITS

- Beaucoup d'investissement de la part des enseignants (travail, temps) pour peu de résultats
- Critères de promotion, compensation, travail de révision... (répercussions du cycle/de la division inférieur/e sur le cycle/la division supérieur/e)
- Rigidité des grilles horaires (enseignement différencié, concertations et travail en équipe difficiles à mettre en œuvre)

9. PRÉPARATION AUX ÉTUDES / À LA VIE PROFESSIONNELLE

ATOUS

- Niveau de qualification élevé (grâce aux spécialisations)
- Possibilité de poursuivre des études dans de nombreux pays (grâce aux langues)
- Double finalité (EST) : préparation aux études et à la vie professionnelle
- Apprentissage de compétences méthodologiques (« project management... ») (EST)
- Enseignement des branches professionnelles adapté en permanence aux exigences du monde du travail

DÉFICITS

- Spécialisation trop poussée pouvant empêcher l'accès à certaines études
- Manque de préparation aux compétences méthodologiques (surtout ES) et au travail autonome

3. PERSPECTIVES

Les avis reflètent toujours la perspective de ceux qui en sont les auteurs. Ils peuvent ainsi diverger ou même se contredire en fonction par exemple des ordres d'enseignement, des spécialisations proposées dans les établissements, des expériences faites lors des études supérieures... Or, si le contenu des prises de position n'est pas le même, on peut néanmoins dégager quelques grandes lignes quant à la vision de l'enseignement post-primaire.

Tout d'abord, les avis témoignent tous d'une vision nuancée de certaines réalités complexes de notre système en en dégagant à la fois les atouts et les dysfonctionnements.

Il existe en effet un large consensus concernant des spécificités luxembourgeoises telles que la spécialisation ou l'éducation plurilingue : ce sont des atouts indéniables de notre système scolaire. Elles sont garantes d'une qualité certaine de nos diplômes et permettent à nos jeunes de réussir leurs études supérieures ou leur entrée dans la vie professionnelle. Or, les nombreux bouleversements et changements, tant sociaux qu'économiques, qui marquent les sociétés européennes depuis quelques décennies, n'ont pas été sans laisser de traces dans le paysage scolaire, notamment dans la composition de la population.

Ce sont ces réalités qui posent le principal défi à une réforme des classes supérieures, car il s'agit de maintenir des aspects qui fonctionnent et en même temps de remédier aux désavantages qu'ils entraînent.

Ensuite, on peut constater que certains aspects caractéristiques de notre système font l'unanimité : tous s'accordent ainsi à dire qu'il est indispensable de maintenir le niveau d'exigence caractéristique de notre diplôme de fin d'études, garanti par un examen national.

Enfin, il ressort de tous les avis que des aspects concernant l'organisation scolaire actuelle, les critères de promotion notamment, doivent être revus si le système veut satisfaire à ces critères d'exigence.

A la lumière de ces avis, 6 points clés servant de champs d'action pour une réforme des classes supérieures ont été dégagés :

- préparation au métier d'étudiant et à la vie professionnelle ;
- culture générale ;
- parcours de spécialisation ;
- langues ;
- mathématiques ;
- examen de fin d'études.

La partie III du présent document fixe les objectifs relatifs à ces points clés ainsi que leur mise en œuvre. Elle distingue entre compétences transversales (préparation au métier d'étudiant et à la vie professionnelle ; culture générale) et organisation scolaire (parcours de spécialisation ; langues; mathématiques ; examen de fin d'études).

1. PRÉPARATION AU MÉTIER D'ÉTUDIANT ET À LA VIE PROFESSIONNELLE

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'élève aura acquis les compétences lui permettant de poursuivre sa formation, de s'intégrer dans la vie professionnelle et d'exercer sa citoyenneté de façon autonome et responsable, conscient de ses droits et devoirs envers soi et les autres, et capable de faire et d'assumer des choix en connaissance de cause.

L'enseignement dans les classes supérieures poursuit des finalités à caractère général qui constituent le prolongement des enseignements dispensés dans les classes inférieures. En même temps il faut assurer qu'à l'issue des études secondaires les jeunes soient suffisamment outillés pour poursuivre, ou bien des études supérieures de leur choix, ou bien débiter leur vie professionnelle.

Dans le monde actuel, les parcours de formation et les parcours professionnels ne sont plus tracés à partir du moment où le jeune adulte fait un choix concernant ses études supérieures ou le métier dans lequel il souhaite s'engager; il faut donc également le rendre apte à s'adapter à ces réalités complexes et à savoir changer de cap si la situation l'exige.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Dans un monde où l'information est facilement accessible, foisonnante et aléatoire à la fois, il convient de fournir à l'élève les compétences lui permettant de savoir traiter les données recueillies et de se documenter de façon réfléchie, consciente et responsable en l'amenant à :

- développer le goût pour la lecture de différents types et genres de textes (p.ex. : œuvres littéraires, textes scientifiques, textes journalistiques d'actualité, sites internet, magazines, discours politiques...);
- savoir choisir ses sources de façon ciblée et consciente ;
- savoir sélectionner, hiérarchiser et catégoriser les données collectées ;
- prendre conscience du problème du plagiat et fournir un travail personnel ;
- utiliser de façon adéquate des outils technologiques (p.ex. : internet, informatique...)

Les exigences de l'enseignement supérieur et de la vie professionnelle portant tout autant sur les connaissances disciplinaires que sur les capacités du jeune adulte à assimiler une matière complexe, à réaliser un travail de qualité et à les présenter de façon adaptée, il s'agit de développer les stratégies d'apprentissage suivantes :

- savoir gérer un volume de travail important en distinguant l'essentiel du superflu ;
- suivre des exposés complexes et longs dans diverses situations et savoir passer outre aux passages incompréhensibles ou non compris ;

- développer la faculté de mémorisation afin de s'appuyer dans diverses situations et de façon récurrente sur des bases solides ;
- maîtriser les techniques de la présentation orale.

Dans le but de préparer le jeune à assumer un travail demandé et à prendre des décisions pertinentes aussi bien au cours de ses études que dans sa vie professionnelle, il s'agit de développer son autonomie, son sens de l'initiative et de la recherche.

Concernant l'attitude par rapport au travail, il est amené à :

- savoir planifier et gérer un projet ou un travail d'envergure ;
- s'appuyer sur des méthodes de travail telles que la prise de notes, la définition d'une problématique, la construction d'un plan...

Concernant l'attitude par rapport à soi-même, il est amené à :

- savoir s'auto-évaluer, connaître et reconnaître ses forces et ses limites et entreprendre des actions en conséquence ;
- savoir choisir un parcours de formation et un projet professionnel correspondant à ses intérêts, ses capacités et ses désirs ;
- savoir s'adapter aux changements intérieurs et extérieurs, et être ouvert au principe et à la nécessité de l'apprentissage tout au long de la vie.

Afin que le jeune soit en mesure de vivre et de s'entendre avec autrui dans un climat propice à l'apprentissage et au travail, il s'agit de développer les compétences sociales suivantes :

- connaître et assumer ses responsabilités envers soi et les autres et agir en conséquence ;
- savoir travailler en équipe de façon collégiale et respectueuse des besoins et particularités de chacun ;
- savoir comprendre et respecter des instructions et des dispositifs réglementaires ;
- être ouvert aux critiques des autres et en formuler de façon constructive ;
- savoir exprimer et argumenter son opinion de façon claire et articulée dans une discussion et laisser les autres faire de même.

MISE EN ŒUVRE

Dans une perspective de continuité avec le développement des compétences transversales dans les classes inférieures et étant donné leur importance pour la réussite des élèves, elles font partie intégrante de l'enseignement.

L'acquisition des compétences transversales concerne toutes les matières et doit permettre à l'élève de développer ses stratégies d'apprentissages et ses compétences méthodologiques. Elles sont enseignées dans le contexte d'acquisition de connaissances spécifiques dans les matières ou dans le contexte d'une approche interdisciplinaire. Dans le but d'amener l'élève progressivement à la mise en œuvre de ces compétences grâce à la réalisation de **projets** et de **productions personnelles**, on attend de lui qu'il les mette en pratique d'abord de façon collective puis individuellement. En fonction des objectifs concernant les compétences transversales définis par les commissions nationales pour les programmes, il revient à l'équipe enseignante de décider dans quelles matières l'élève réalise des projets ou productions et de mettre en place ensemble l'organisation de l'enseignement de ces compétences dans sa classe tout au long de l'année scolaire.

Il est à relever que ces approches sont considérées comme complémentaires aux approches plus traditionnelles, tel le cours magistral. Elles en constituent en effet une prolongation permettant aux élèves d'assimiler les savoirs enseignés en les appliquant dans des productions et des situations concrètes. Dans ce contexte, il s'agit aussi de les rendre aptes à suivre des conférences et à en comprendre l'essentiel.

Ces produits sont consignés dans le « portfolio » de l'élève et constituent une preuve de son engagement scolaire (pour plus de détails, cf. « culture générale »).

A la fin de la classe de 2e et de 12e, l'élève est amené à réaliser un **travail d'envergure individuel**.

ILLUSTRATION DE LA MISE EN OEUVRE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES : LE TRAVAIL D'ENVERGURE INDIVIDUEL

OBJECTIF

A la fin de son apprentissage, l'élève est capable de mobiliser à bon escient les stratégies d'apprentissage et les méthodes de travail acquises au cours de son parcours scolaire pour réaliser, tout au long d'une année scolaire, un travail individuel qui témoigne de sa compétence à réfléchir sur une problématique à caractère pluridisciplinaire.

Le travail d'envergure est réalisé dans l'enseignement secondaire et secondaire technique tout au long de l'année scolaire en classe de 2e ou de 12e. Avant de passer à la classe de 1re respectivement de 13e qui se soldera par les épreuves de l'examen de fin d'études, il s'agit d'offrir aux élèves l'occasion de montrer qu'ils sont capables de s'investir dans un projet complexe, de planifier un travail sur une année scolaire avec au bout une production en lien avec un sujet choisi.

Le travail d'envergure vise à montrer que les compétences transversales suivantes sont atteintes :

- l'élève a développé un sens de l'autonomie et de l'initiative qui lui permettent d'aborder seul (ou avec d'autres) un travail complexe ;
- l'élève sait planifier et gérer le temps selon un échéancier à respecter ;
- l'élève a exploré, d'un point de vue pluridisciplinaire, les différents aspects d'un problème, entre autre au moyen d'un travail de recherche et de documentation ;
- l'élève s'est investi de manière approfondie et au-delà des contenus enseignés dans une ou plusieurs matières ;
- l'élève est capable de synthétiser les informations des sources diverses pour réaliser une production personnelle ;
- l'élève a développé un sens critique vis-à-vis de son travail, est capable de reconnaître une erreur et de la redresser ;
- l'élève a assimilé les savoirs liés à la problématique de manière à présenter et défendre son travail devant un jury lors d'une présentation orale.

MISE EN ŒUVRE

Pour garantir le caractère pluridisciplinaire du travail d'envergure, il faut que la production finale soit en relation avec plusieurs matières de spécialisation choisies par l'élève. Afin d'assurer que le projet soit réalisable à la fois au niveau de la complexité et au niveau de l'envergure du travail à réaliser, le sujet choisi par l'élève doit être examiné, discuté et validé par un enseignant-tuteur qui accompagne l'élève tout au long du projet. Le travail d'envergure débouche certes sur une production individuelle, mais les étapes intermédiaires peuvent être réalisées individuellement ou en groupe.

Pour pouvoir suivre la progression du travail et afin de s'assurer que le travail soit le fruit de réflexions personnelles, l'élève doit documenter l'évolution de son projet et rendre compte à intervalles réguliers des démarches entreprises.

Partant du principe que l'élève a certes acquis au cours des années précédentes les savoirs, les stratégies et les méthodes de travail qui lui permettent de réaliser un tel projet, il reste cependant à assurer un appui, un support en cas de difficulté. Voilà pourquoi l'élève est accompagné pendant l'année scolaire par une personne-ressource (enseignant-tuteur ou autre enseignant) vers laquelle il peut se tourner en cas de problème, qui assure un suivi régulier et qui est à disposition de l'élève.

Afin d'assurer une certaine équité au niveau de la réalisation du travail d'envergure, un encadrement des élèves peut être prévu dans la grille horaire pour son élaboration.

Ce temps hebdomadaire peut être consacré à la recherche, la documentation et la rédaction du travail, mais il permet aussi à l'élève de bénéficier d'un accompagnement plus général concernant :

- le soutien et la remédiation (matières et méthodologie) ;
- l'approfondissement des connaissances (révision, travail en bibliothèque etc.) ;
- l'orientation vers le monde du travail et/ou les études supérieures à travers une information ciblée et la mise au point d'un projet personnel ;
- le travail en équipe et la concertation avec d'autres élèves.

A la fin de la classe de 2e ou de 12e l'élève présente son travail devant un jury qui ou bien valide le travail ou bien renvoie l'élève à une soutenance ultérieure. La réussite à ce travail fait partie des conditions d'accès à la classe de 1re ou de 13e.

Dans l'évaluation du travail d'envergure les éléments suivants sont pris en compte :

- la planification, la gestion du projet et le respect de l'échéancier ;
- la documentation et le travail de recherche initial ;
- la documentation des travaux entrepris ;
- la qualité de la production réalisée (contenu, forme, ...) ;
- la présentation orale devant un jury ;
- l'originalité du travail présenté et la créativité de la démarche de l'élève.

2. CULTURE GÉNÉRALE

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'élève aura acquis les compétences lui permettant de se construire une place dans le monde actuel, de respecter celle d'autrui et de participer de façon pertinente aux discussions concernant les choix de société en étant conscient de l'influence du patrimoine culturel mondial ainsi que des enjeux humains, sociétaux, économiques et écologiques futurs dans un monde en perpétuelle évolution.

La transmission d'une culture générale est fondamentalement liée au droit à l'enseignement de tout enfant et adolescent. Dans un contexte scolaire et social marqué par la diversité des jeunes qui y évoluent, elle est le garant d'une ouverture d'esprit à la différence et elle contribue à l'épanouissement personnel de chacun en lui fournissant les clés pour comprendre le monde et y intervenir. C'est pourquoi la culture générale n'est pas seulement considérée dans une perspective humaniste, mais globale.

Elle est comprise comme **un ensemble de connaissances** dans les domaines des différentes sciences, sciences humaines et sociales, sciences de la nature et des arts, ainsi que la capacité de comprendre et d'établir des liens entre des faits s'y rapportant.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Il est essentiel que les élèves s'intéressent aux enjeux et défis auxquels ils seront confrontés et puissent participer aux grandes discussions de société. Il s'agit d'éveiller leur curiosité et de favoriser une attitude ouverte et nuancée face à ce qui est inconnu en les amenant à :

- développer une ouverture d'esprit au-delà de leurs centres d'intérêts immédiats ;
- former leur jugement critique.

Les élèves doivent être en mesure d'inscrire et de comprendre le présent dans une logique de continuité ainsi que d'établir des liens entre présent et passé. Il est donc essentiel de leur transmettre un bagage de connaissances solide et diversifié.

Pour que le jeune puisse se construire une place dans le monde actuel et entrer en interaction avec autrui de façon respectueuse, il importe de développer la connaissance de soi et de l'autre. L'élève sera ainsi en mesure de :

- définir et assumer son identité ;
- comprendre et respecter l'altérité.

MISE EN ŒUVRE

L'objectif de la transmission d'une culture générale étant non seulement de fournir un ensemble de connaissances disparates, mais de favoriser leur mise en relation, on préconise dans les classes supérieures un enseignement décloisonné en ce qui concerne les contenus et l'organisation scolaire grâce à :

- la cohérence et l'harmonisation des programmes ;

- la collaboration entre enseignants d'une même classe voire d'un même niveau ;
- une approche transdisciplinaire.

Relevons que les projets et productions collectifs et individuels ainsi que le travail d'envergure individuel participent de cette démarche.

Il est évident que lorsqu'on veut favoriser un enseignement décloisonné, les enseignants doivent pouvoir disposer d'outils et d'objectifs leur permettant de le réaliser concrètement. C'est pourquoi il est nécessaire que les différentes commissions nationales se concertent en amont de l'élaboration des programmes pour leur matière afin d'en garantir la cohérence et l'harmonisation. Les futurs programmes ne sont donc plus conçus "individuellement" par chaque commission, mais ils sont mis en place après la définition d'un cadre global et d'objectifs communs.

Mais la culture générale ne s'acquiert pas seulement à l'école, son acquisition dépasse même largement le cadre de celle-ci. On veille ainsi à ne pas seulement valoriser le travail scolaire, mais aussi les engagements de l'élève en-dehors de l'école grâce à la constitution d'un portfolio regroupant divers produits qu'il a réalisés.

Ce portfolio est constitué des éléments suivants :

- les productions (travail d'envergure, projets...) de l'élève ;
- des pièces prouvant son engagement en tant que citoyen ;
- des pièces prouvant sa participation à des activités culturelles, des échanges scolaires, des voyages éducatifs, des projets d'établissement... ;
- des pièces témoignant de compétences acquises hors de l'école (p.ex. les langues apprises) ;
- des pièces témoignant de ses intérêts et réalisations dépassant le cadre scolaire.

1. PARCOURS DE SPÉCIALISATION

OBJECTIF

Afin de permettre à l'élève d'avoir le choix le plus large possible concernant les études supérieures, l'école devra offrir en parallèle une formation générale conséquente à tous les élèves et un enseignement/apprentissage poussé, approfondi et exigeant dans les matières correspondant à la dominante de la voie de formation choisie.

Le système actuel offre une formation très spécialisée aux élèves des classes supérieures.

À l'enseignement secondaire, la spécialisation ne fournit pas toujours aux élèves le bagage de culture générale nécessaire pour poursuivre des études supérieures de leur choix. En effet, les universités exigent de plus en plus une formation générale large plutôt qu'une spécialisation pointue.

À l'enseignement secondaire technique, la spécialisation offre aux jeunes l'accès à la vie professionnelle, mais la culture générale n'est pas assez étendue pour toutes les études supérieures et la réussite de certains élèves à ces études peut en être hypothéquée.

La rigidité du système peut aussi être synonyme d'échec ou peut contraindre l'élève à refaire plusieurs années de sa scolarité à cause d'une orientation ne correspondant pas à ses compétences ou intérêts. Un élève motivé ne peut viser l'excellence dans plusieurs domaines, puisque le cadre rigide de l'organisation des formations ne le prévoit pas.

Il s'agit d'implémenter un système plus flexible et une formation générale plus étendue sans pour autant renoncer à une spécialisation exigeante permettant à l'élève d'acquérir des connaissances et compétences approfondies dans certaines matières de son choix.

Si cet objectif est commun aux deux ordres d'enseignement, il ne faut pas négliger le fait que les finalités de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique sont différentes.

La finalité de l'ES est en effet essentiellement de préparer les élèves aux "études supérieures de niveau universitaire".

La finalité de l'EST par contre est double : professionnalisante d'un côté, académique de l'autre.

L'enseignement secondaire technique doit garder ses spécificités par rapport à l'enseignement secondaire et constituer une alternative qui repose sur un choix positif. Il faut noter que, dans la situation actuelle, la division technique générale prépare quasi exclusivement aux études supérieures alors que la division des professions de santé et des professions sociales vise la qualification professionnelle et des études supérieures spécialisées. La division administrative et commerciale vise les deux objectifs.

PRINCIPES

La **spécialisation** se fait de façon **progressive et cohérente**, en fonction des spécificités de chaque ordre d'enseignement et en fonction de la voie de formation choisie. En proposant des enseignements cohérents qui conduisent l'élève à choisir progressivement sa spécialité, on évite l'écueil d'une spécialisation précoce et

l'amoncellement de matières disparates menant à un enseignement "à la carte" morcelé et peu propice à l'acquisition d'une culture générale élargie et d'une spécialisation pertinente.

Comme l'examen de fin d'études certifie l'acquisition d'une certaine culture générale, les matières suivantes doivent figurer dans le curriculum :

- les mathématiques ;
- les langues ;
- les sciences de la nature ;
- les sciences humaines et sociales ;
- les arts ;
- le sport.

MISE EN OEUVRE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

On entend par classes supérieures à l'enseignement secondaire les classes de 4e à 1re.

En classe de 4e, l'élève choisit une première orientation en vue de la spécialisation ultérieure.

En classe de 3e, l'élève choisit, en fonction du parcours entamé, une des deux dominantes suivantes :

- sciences et mathématiques;
- sciences humaines et langues.

La spécialisation proprement dite se fait à partir de la classe de 2e.

Le nombre de voies de formations est ainsi réduit, on propose toutefois à l'intérieur des deux dominantes un choix plus élargi de matières.

CLASSE DE 4E

En classe de 4e, on propose à l'élève une première orientation en choisissant parmi les mathématiques et le français sa matière d'excellence. Il ne s'agit pas de proposer des cours de mathématiques poussés ou allégés, ni des cours de langues renforcés ou plus axés sur la littérature, mais des cours d'approfondissement qui muniront les élèves des outils nécessaires à la poursuite de leurs études.

Les élèves se destinant à une carrière à dominante scientifique bénéficient d'un enseignement plus formalisé en mathématiques, les élèves optant pour des études dans le domaine des sciences humaines bénéficient d'un enseignement plus poussé en français. Le français est en effet la langue de toutes les matières à partir de la classe de 4e et il est essentiel d'en connaître et saisir le fonctionnement de façon approfondie et précise.



Le choix de l'un ou de l'autre cours d'excellence ne repose pas sur un choix par élimination, car les deux matières continuent d'être enseignées. La différenciation entre les deux cours porte sur les finalités et les contenus : on privilégie une approche plus analytique pour l'enseignement du cours d'excellence et une approche plus descriptive pour l'autre cours.

Les finalités et contenus sont définis ultérieurement par les commissions nationales pour les programmes.

Relevons que les élèves peuvent choisir les deux cours d'excellence.

CLASSE DE 3E

En classe de 3e, les élèves font le choix entre les deux dominantes. En principe, les élèves ayant choisi les mathématiques à un niveau d'excellence s'orientent vers la **dominante sciences et mathématiques**, et y bénéficient d'un enseignement plus approfondi en sciences de la nature. Les autres matières font partie d'un tronc commun.

Les élèves ayant opté pour le cours d'excellence en français choisissent en principe la **dominante sciences humaines et langues**, et y voient leur cursus s'élargir d'une 4e langue vivante. Notons toutefois qu'à l'entrée en classe de 3e, l'élève peut décider de poursuivre son parcours de spécialisation dans l'autre dominante selon des modalités à déterminer.



CLASSES DE 2E ET DE 1RE

En classe de 2e, l'élève approfondit son parcours avec le choix de matières de spécialisation.

Chaque dominante comporte trois volets à l'intérieur desquels certaines matières sont obligatoires et d'autres au choix de l'élève :

- volet langues
- volet spécialisation
- volet formation générale

Dans le **volet spécialisation** au moins trois matières sont à choisir à un niveau d'approfondissement en fonction de la dominante.

Dans le **volet formation générale** figurent les matières faisant partie de la culture générale et ne faisant pas partie du volet spécialisation. L'approche interdisciplinaire peut constituer une alternative aux cours traditionnels pour les matières faisant partie du volet culture générale.

Relevons que les matières actuellement au programme des différentes sections se retrouvent ou dans le volet **spécialisation** ou dans le volet **formation générale**. Les commissions nationales pour les programmes décideront de la répartition de ces matières dans les différents volets.

Une des conséquences de cette forme d'organisation est, à partir de la 2e, la disparition de la « classe » au profit d'auditoires, ainsi que de la fonction de régent. Ce dernier pourrait être remplacé par un « tuteur » qui suit un groupe d'élèves. Il pourrait également les conseiller plus particulièrement dans l'élaboration du travail d'envergure.

	langues et sciences humaines	sciences et mathématiques
Langues	Choix obligatoire 1ère : 3 langues dont anglais	Choix obligatoire en 1ère : anglais, mathématiques et 2e langue
Spécialisation	Sélection d'une combinaison de cours parmi des matières se rapportant à la dominante	Sélection d'une combinaison de cours parmi des matières se rapportant à la dominante
Formation générale	cours obligatoires visant à compléter une formation générale	cours obligatoires visant à compléter une formation générale

MISE EN OEUVRE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

On entend par classes supérieures à l'enseignement secondaire technique les classes de 10e à 13e.

Dans le souci d'étendre la culture générale à l'enseignement secondaire technique, les régimes du cycle moyen sont réorganisés.

Au cycle supérieur, les finalités des sections actuelles sont maintenues et complétées. L'élève choisit son domaine de spécialisation parmi trois dominantes.

Cette spécialisation plus tardive permet à l'élève de faire un choix avec une meilleure connaissance de ses compétences et intérêts. Un choix mieux préparé et mûri évite en partie les erreurs d'orientation.

La spécialisation plus tardive facilite en outre des passerelles vers les classes supérieures de l'ES.

CLASSES DE 10E ET 11E

En fonction du profil d'orientation de l'élève à la fin de la classe de 9e et des critères qui y ont été retenus, il a le choix entre trois voies de formation :

- dominante sciences et technologie ;
- dominante commerce/administration et communication ;
- dominante artistique.

CLASSES DE 12E ET 13E

L'élève se spécialise à l'intérieur d'une des trois dominantes :

- dominante sciences et technologie :
 - sciences de l'ingénierie "classique" : électrotechnique, mécanique, génie civil ;
 - informatique ;
 - sciences appliquées, ingénierie en biologie et en chimie ;
- dominante commerce et communication :
 - CG (cf. système actuel) ;
 - communication ;
- dominante éducation artistique.

Le futur éducateur peut être recruté à partir des trois voies de formation.

C'est à partir de la dominante sciences et technologie que l'élève accédera à la formation de l'infirmier qui sera dorénavant organisée sur quatre ans et sanctionnée par un brevet de technicien supérieur, mention infirmier responsable de soins généraux. Les deux premières années, 12^e et 13^e, seront organisées sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et se solderont par un bac. Les deux dernières années seront organisées sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



2. LANGUES

OBJECTIF

Afin de garantir une intégration sociale, scolaire, universitaire et professionnelle réussie à ses élèves ainsi qu'une ouverture à leur culture, mais également à celle de leurs concitoyens, l'école luxembourgeoise devra maintenir et faire évoluer le multilinguisme, un de ses atouts majeurs, en permettant à chaque élève d'atteindre un niveau en langues adapté à ses choix et projets.

Le multilinguisme est un des atouts de notre système scolaire et l'enseignement des langues doit continuer à y jouer un rôle primordial. Le défi auquel est confronté notre système réside dans la spécificité de la situation linguistique luxembourgeoise marquée par un plurilinguisme officiel et sociétal.

Si le Luxembourg est loin d'être le seul pays à connaître le phénomène de l'hétérogénéité linguistique dans les classes, il faut souligner que ce qui rend pour notre pays la situation plus complexe, c'est que dans les autres pays, la langue nationale est en règle générale également langue officielle et langue d'enseignement. Elle est présente partout dans la société et à l'école où elle est la langue d'enseignement de toutes les matières. Or, au Luxembourg, l'apprentissage des langues et des matières dans une autre langue que celle qui est parlée à la maison n'est pas un choix, mais une nécessité.

Il faut donc enseigner les langues "officielles" du Luxembourg, l'allemand et le français, qui sont en même temps langues d'enseignement, à un niveau élevé pour garantir aux jeunes une intégration réussie, tout en veillant à ne pas en faire un facteur d'exclusion et d'échec. En outre, l'importance de l'anglais est devenue telle pour la grande majorité des domaines académiques et professionnels qu'il faut munir les élèves de solides capacités dans cette langue.

Les exigences que l'on formule pour l'ES d'un côté et l'EST de l'autre doivent tenir compte de la réalité et des besoins des élèves fréquentant les deux ordres d'enseignement. Aussi le présent document propose-t-il des principes différents pour l'ES et l'EST.

PRINCIPES

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- L'enseignement des deux langues "officielles" (allemand, français) ainsi que de l'anglais est obligatoire et maintenu pour toutes les voies de formation jusqu'en classe de 2e au moins.
- Dans la **dominante sciences et mathématiques** :
 - l'anglais est obligatoire jusqu'en classe de 1re ;
 - les connaissances en langue allemande **ou** française sont certifiées à la fin de la classe de 2e ;
 - l'élève peut toutefois faire le choix de garder la 3e langue jusqu'en classe de 1re. Elle fait alors partie des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires.
- Dans la **dominante sciences humaines et langues** :
 - l'enseignement de trois langues (dont l'anglais) est obligatoire jusqu'en classe de 1re ;
 - l'élève peut choisir une 4e langue vivante à partir de la classe de 3e. Cette langue peut faire partie des matières figurant à l'examen de fin d'études.
- Dans les deux dominantes l'enseignement du latin jusqu'en classe de 3e avec la possibilité de le poursuivre jusqu'en classe de 1re (examen de fin d'études inclus) subsiste.

	Langues et sciences humaines	Sciences et mathématiques
1re	Anglais (obl.) Allemand (choix) Français (choix) 4e langue vivante : choix de spécialisation	Anglais (obl.) 2e langue 3e langue : facultative
2e	Anglais Allemand Français 4e langue vivante : choix de spécialisation	Anglais Allemand Français

Niveaux :

- un niveau très élevé² est visé pour l'enseignement de deux langues (examen de fin d'études inclus) ;
- un niveau élevé est visé pour l'enseignement d'une langue (certification : fin 2e).

L'anglais est obligatoire jusqu'en classe de 1re incluse.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

- L'enseignement des deux langues "officielles" (allemand, français) ainsi que de l'anglais est obligatoire et maintenu pour toutes les voies de formation jusqu'en classe de 11e au moins.
- L'importance des langues dépend de la voie de formation choisie : le français et l'allemand sont primordiaux pour la dominante commerce/administration et communication, l'anglais pour la dominante sciences et technologie.
- Dans la **dominante sciences et technologie**, l'enseignement des langues est organisé de la façon suivante :
 - les connaissances en langue allemande **ou** française sont certifiées à la fin de la classe de 11e;
 - une langue est certifiée par le travail d'envergure individuel à la fin de la 12e ;
 - l'anglais est enseigné jusqu'en classe de 13e et fait obligatoirement partie des épreuves d'examen.

² Ces niveaux seront explicités à l'aide de descripteurs par les groupes de travail langues élaborant les socles et programmes, en collaboration avec les commissions nationales pour les programmes. Ils ne constituent pas une fin en soi et ne s'appliquent pas forcément à tous les domaines de compétences.

	Commerce et communication	Sciences et technologies
13e	Anglais Allemand Français	Anglais
12e	Anglais Allemand Français	Anglais 2e langue (travail d'envergure)
11e	Anglais Allemand Français	Anglais Allemand Français

Niveaux :

- un niveau élevé est visé pour l'enseignement de deux langues ;
- un niveau moyen est visé pour l'enseignement d'une langue ;
- le travail d'envergure est rédigé dans une des langues enseignées à un niveau élevé.

Le principe des classes à régime linguistique spécifique avec la possibilité d'enseigner et de certifier une langue à un niveau moins élevé que celui des classes "traditionnelles" subsiste.

3. MATHÉMATIQUES

OBJECTIF

L'enseignement des mathématiques permettra à chaque élève de disposer des outils nécessaires pour comprendre et résoudre des problèmes scientifiques et techniques dans des situations scolaires et quotidiennes, tout en offrant une approche rigoureuse, poussée et exigeante aux élèves désirant s'engager dans une voie scientifique.

Les mathématiques, en tant que langage universel, sont en relation étroite avec toutes les autres matières. Que ce soit en sciences naturelles, en sciences humaines et sociales ou en sciences économiques, les mathématiques fournissent des concepts qui permettent de décrire des phénomènes liés à des situations réelles et, après analyse de ces derniers, de comprendre le monde. Par ailleurs, l'entraînement à la pensée mathématique, de par la rigueur qu'impose le maniement d'un langage abstrait et très conventionné, permet d'approfondir la qualité du raisonnement en général.

L'enseignement de cette matière doit permettre à l'élève de bien saisir le rôle que jouent les connaissances et le raisonnement propres aux mathématiques dans les autres matières.

Les cours de mathématiques, indépendamment de la dominante choisie, doivent avant tout susciter l'intérêt de tous les élèves pour cette matière et leur donner les outils nécessaires pour réussir dans une société où elles sont omniprésentes. En stimulant l'intérêt des élèves pour les applications concrètes et abstraites des

mathématiques, on les amène à persévérer dans l'étude de la matière et on leur donne ainsi accès à de nombreuses formations postsecondaires.

PRINCIPES

En fonction de la dominante choisie, une approche de l'enseignement différente des mathématiques est retenue. Ces deux approches sont précisées dans les programmes de mathématiques au fur et à mesure des années d'études.

Pour les élèves s'orientant vers la **dominante sciences humaines et langues** à l'ES et la **dominante commerce et communication** à l'EST, une **approche moins formaliste** pour l'enseignement des mathématiques est proposée.

L'objectif de cet enseignement est de permettre à l'élève d'acquérir des connaissances nécessaires dans sa vie de citoyen et de disposer des outils nécessaires pour prendre certaines décisions dans la vie courante. Cet objectif s'impose par le fait que nous sommes en permanence aux prises avec de multiples données qualitatives et quantitatives. De nos jours, une personne doit savoir traiter des données et prendre des décisions pertinentes tant dans sa vie professionnelle que dans sa vie citoyenne. Il est donc nécessaire de faire prendre conscience à l'élève de l'importance de la statistique et de la probabilité dans la vie de tous les jours.

Quant à l'enseignement en lui-même, il faut veiller à ce que chaque sujet soit introduit de façon très concrète et à ce que le niveau de formalisme soit adapté à la finalité de l'enseignement. Des mises en situation permettent aux élèves d'apprendre par des essais et des expérimentations.

En ce qui concerne la **dominante sciences naturelles et mathématiques** à l'ES et la **dominante sciences et technologie** à l'EST, une **approche plus théorique et approfondie** de l'étude des concepts clés des mathématiques s'impose. Cette approche doit mettre l'accent sur la théorie et les problèmes abstraits qui portent sur les concepts essentiels des mathématiques. Une recherche systématique d'applications pratiques doit compléter cette approche plus théorique lorsque cela est approprié. Des mises en situation en relation avec d'autres matières servent à illustrer les concepts et les théories de façon à donner aux élèves la possibilité d'apprendre par des essais et des expérimentations.

L'élève comprend la puissance et l'utilité de l'algèbre à la fois comme langage, mais aussi comme outil qui permet une généralisation à partir de cas particuliers et réciproquement.

Pour les élèves de la dominante sciences de la nature et mathématiques de l'enseignement secondaire, le développement de la pensée géométrique s'effectue graduellement. On propose d'abord à l'élève de résoudre des problèmes portant sur les notions et les concepts qu'il vient de traiter, ensuite d'élargir les problèmes en les faisant porter sur ses connaissances géométriques en général. L'objectif est d'amener l'élève à avoir une vue globale de ses connaissances et compétences dans ce domaine.

4. LE NOUVEL EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES

OBJECTIF

Le nouvel examen de fin d'études se caractérisera par une plus grande flexibilité dans le choix des matières, en fonction du profil choisi, tout en garantissant aux élèves un diplôme de fin d'études de qualité qui répond aux critères d'exigence du monde universitaire et professionnel.

PRINCIPES

Le nombre d'épreuves est réduit pour tous les ordres d'enseignement et dominantes.

L'élève a la possibilité de choisir les matières dans lesquelles il veut passer l'examen en respectant toutefois les contraintes exposées ci-après.

Les **épreuves écrites** sont au nombre de **six** pour les deux ordres d'enseignement et forment un ensemble cohérent en fonction de la dominante choisie. L'élève choisit les matières sur lesquelles portent les épreuves à l'intérieur des 3 volets.

MISE EN ŒUVRE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Parmi les six épreuves, l'élève est obligé de choisir :

Dominante sciences de la nature et mathématiques :

- 2 épreuves en langues, dont l'anglais ;
- 3 épreuves dans les matières de spécialisation, dont les mathématiques ;
- 1 épreuve dans le volet de la formation générale.

Dominante sciences humaines et langues :

- 2 épreuves en langues, dont l'anglais ;
- 3 épreuves dans les matières de spécialisation, dont une 3e langue ;
- 1 épreuve dans le volet de la formation générale.

Les **épreuves orales** sont au nombre de deux et portent sur une matière de spécialisation et une langue. Dans la dominante sciences humaines et langues, la matière de spécialisation peut aussi être une langue. Il s'agit des mêmes matières que celles choisies pour l'épreuve écrite.

Toutes les matières qui comptent pour le bilan de l'année ne font pas l'objet d'une épreuve à l'examen de fin d'études, mais les notes de ces matières sont prises en compte dans le calcul de la note finale.

MISE EN ŒUVRE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

Parmi les six épreuves, l'élève est obligé de choisir :

Dominante sciences et technologie :

- 1 épreuve en langues : l'anglais ;
- 3 épreuves dans les matières de spécialisation ainsi que les mathématiques ;
- 1 épreuve dans le volet de la formation générale.

Dominante commerce et communication :

- 2 épreuves en langues : l'anglais et le français ;
- 3 épreuves dans les matières de spécialisation ;
- 1 épreuve dans le volet de la formation générale.

Les **épreuves orales** sont au nombre de deux et portent sur une matière de spécialisation et une langue.

Toutes les matières qui comptent pour le bilan de l'année ne font pas l'objet d'une épreuve à l'examen de fin d'études, mais les notes de ces matières sont prises en compte dans le calcul de la note finale.

